

2/1^{er}/34Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi deux janvier mil-neuf-cent-trente-quatre conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers Paul-Émile Forget, et René Genest.

Advenant l'heure de dix heures et le défaut de quorum étant constaté.

Il est proposé par le conseiller Paul-Émile Forget, secondé par le conseiller René Genest que la séance soit ajournée à deux heures de l'après-midi.

George Godard
Sec. Trésorier

Adoptée
Jules Bernard
Maire

2/1^{er}/33Canada
Province de Québec
Comté Labelletrois mots payés
nuls Geo. L. LaFres

A une session générale du conseil municipal du canton Joly comme suite à l'ajournement du deux janvier courant l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil le mardi deux janvier mil-neuf-cent-trente-quatre à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers Paul-Émile Forget, Hormidas Labelle et René Genest formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Paul-Émile Forget secondé par le conseiller René Genest que les minutes de l'assemblée du quatre décembre mil-neuf-cent-trente-trois soient adoptées et signées.

Adoptée

2/1^{er}/34

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget
 Seconde par le conseiller Hermidas Labelle
 Que monsieur Julien Brassard maire soit
 autorisé par ce conseil à signer la carte
 d'Assistance Publique pour frais d'hospitalisation
 de James Prouseau à l'hôpital Ste. Jeanne
 D'Arc. à condition que monsieur Uldéric
 Prouseau père s'engage par écrit de rembourser
 tous montants d'argent que le conseil aura à
 payer à l'Assistance Publique à cette fin.

Adoptée

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget
 Seconde par le conseiller René Genest.
 Que le secrétaire vise monsieur Josaphat
 Lauzon Inspecteur de voirie de passer à
 l'avenir par la prairie de Gator avec
 le rouleau pour aller entretenir la montée
 Brisson au lieu de passer par les frontières
 de messieurs Cormier et Laindon.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Seconde par le conseiller René Genest
 Que le règlement no 77 ordonnant que les lots
 et terrains qui ne supportaient pas d'entretien
 de chemins aient leurs frontières respectives, soient
 adoptée et signée

Adoptée

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget
 Seconde par le conseiller René Genest
 Que monsieur Alexandre Ferrault soit destitué
 comme inspecteur de voirie pour le chemin à
 partir de la montée Brassard jusqu'à chez
 monsieur Alexandre Ferrault; Et que
 monsieur Napoléon Felinas soit nommé
 inspecteur de voirie en remplacement de
 monsieur Alexandre Ferrault.

Adoptée

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget
 Seconde par le conseiller Hermidas Labelle

2^{es}/34

Que le lot no 93 rang A Canton Joly soit rayé du rôle d'évaluation et que les taxes payées sur le dit lot, cette année, soient remboursé à monsieur Arthur Marie au montant de 50⁰⁰

Adoptée

Proposé par le conseiller Paul-Emile Forget
 Seconde par le conseiller Hormidas Labelle
 Que le secrétaire soit autorisé par ce conseil à signer la formule pour retirer les vieux chèques de La Banque Canadienne Nationale.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller René Genest

Que les comptes suivants soient acceptés et payés.

- | | | | | | |
|---------------------------|-------------------|------------------|------------------|---------------------|----------|
| P. Arget Lauzon | Ent. monte Lauzon | \$ 1.10 | P. Stanislas | Ent. monte mil. pin | \$ 7.22 |
| P. René Delauré | " " " | 85 ⁰⁰ | Fern Pouru mit | Le moule de | \$ 2.75 |
| P. Jos Boivin | " " " | 20 ⁰⁰ | Louis Jubinville | Ent. Pontiers | \$ 10.00 |
| P. Revue municipale aborn | 1974 | 10.00 | | | |

2^{es}/34

Canada
 Province de Québec
 comté Labelle

George Godard Sec. Gen. Julien Brassard
 Règlement no 79 dormant des frontières à certains lots qui ne supportaient pas d'entretien de chemine.

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi deux janvier mil-neuf-cent-trente-quatre à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard maire, et messieurs les conseillers Paul-Emile Forget, Hormidas Labelle et René Genest, formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard maire.

Sur proposition du conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller René Genest
 Et vu l'avis de motion donné par le conseiller Paul-Emile Forget à la séance générale du quatre décembre mil-neuf-cent

2/10/34

trente trois

Qu'il soit maintenant ordonné et statué par le présent règlement, ce qui suit:

Que les lots no 23^a-24^a et 24^b rang Jb.
et les lots 13^a-13^b-14^a-15^a-15^b-15^c-15^d-15^e-15^f-15^g-15^h-15ⁱ-15^j-15^k-15^l-15^m-15ⁿ-15^o-15^p-15^q-15^r-15^s-15^t-15^u-15^v-15^w-15^x-15^y-15^z
16^a-16^b-16^c-16^d-16^e-16^f-16^g-16^h-16ⁱ-16^j-16^k-16^l-16^m-16ⁿ-16^o-16^p-16^q-16^r-16^s-16^t-16^u-16^v-16^w-16^x-16^y-16^z
17^a-17^b-17^c-17^d-17^e-17^f-17^g-17^h-17ⁱ-17^j-17^k-17^l-17^m-17ⁿ-17^o-17^p-17^q-17^r-17^s-17^t-17^u-17^v-17^w-17^x-17^y-17^z
18^a-18^b-18^c-18^d-18^e-18^f-18^g-18^h-18ⁱ-18^j-18^k-18^l-18^m-18ⁿ-18^o-18^p-18^q-18^r-18^s-18^t-18^u-18^v-18^w-18^x-18^y-18^z

prendront leurs frontières dans le chemins qui traversent ces lots sur le bord du Lac Labelle. Et ceci dans toute la largeur de chaque lot ou terrain que le dit chemin traverse. Et que les lots no 1 à et 1 @ 18 inclusivement rang J prendront leurs frontières sur toute la largeur de chaque lots que le chemin traverse.

Que les lots 14-15-16 rang Jb prendront leurs frontières sur le chemin neuf qui sort au lac Labelle au pont Dauphinait, et ceci dans toute la largeur des dits lots que le chemin traverse.

Que le terrain no 25^a rang Jb supporte l'entretien de toute la longueur du chemin longeant ce terrain.

Il est donc ordonné par le présent règlement que chaque lots ou terrains ci-haut mentionnés supportera à l'avenir l'entretien de toute la longueur du chemin longeant ou traversant chaque lots ou terrains respectifs.

Le présent règlement sera publié suivant la loi et deviendra en force dans les quinze jours qui suivront sa promulgation.

Georges Godard
Secrétaire Honoré

Jules Brassard
Maire

10/1^{er}/33

Election de Janvier 1934

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

Municipalité du Canton Joly

Avis public est par présent donné aux contribuables de la dite municipalité par Georges Godard président de l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente-quatre nommé à cette fin par résolution du conseil municipal du Canton Joly à sa séance générale du quatre décembre mil-neuf-cent-trente-trois.

Que la mise en nomination pour la charge de conseillers municipaux en remplacement de messieurs, André Brassard, Paul-Émile Forget et Arthur Labelle sortants de charge aura lieu mercredi le dix janvier mil-neuf-cent-trente-quatre, entre dix heures et midi; à la salle publique du village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination aux dites charges il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire; j'ordonne que la votation se fasse lundi le quinze janvier mil-neuf-cent-trente-quatre entre huit heures du matin et six heures du soir à la salle publique du village de Labelle.

J'ai nommé par commission Georges Poivin secrétaire d'élection.
Donné à Labelle ce trente-et-unième jour de décembre mil-neuf-cent-trente-quatre, trois

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

Je soussigné Georges Godard président d'élection résidant à Labelle certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci annexé au présentes en en affichant une copie à chacun des endroits suivant, savoir:
Sur la façade de l'Église Catholique et sur la façade de la salle publique

10/1^{er}/34

du village de Labelle; entre quatre et cinq heures de l'après midi le trentième jour de décembre mil neuf-cent-trente-trois et en en lisant à voix haute et intelligible à la porte de la dite église, à l'issue du service divin du matin, le trente et unième jour de décembre mil neuf-cent-trente-trois, étant le dimanche suivant ^{un impediment} le jour ou cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi je donne ce certificat ce
deux janvier mil neuf-cent-trente-quatre
George Godard
Président d'Élection

Je soussigné ^{Georges Godard} ^{Georges Babin} ayant été
nommé secrétaire de la présente élection
jure solennellement sur les saints Évangiles
que je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de cette charge et ce au meilleur
de mon jugement et de ma capacité
ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Labelle ce dixième
jour de janvier mil neuf-cent-trente-quatre.

George Godard, La Trés. Georges Babin
Prés. d'Élection Secrétaire d'Élection
Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de
Québec
Comté de Labelle

A une assemblée des Électeurs de la
municipalité du Canton Joly tenue à la
salle publique du village de Labelle
lieu ordinaire des sessions du conseil
le mercredi dix janvier mil neuf-cent-
trente quatre à dix heures de l'avant-midi
conformément aux dispositions du code
municipal de la province de Québec, et
à ses amendements ainsi que à l'avis
préalablement donné à cette fin par
Georges Godard, président d'office à

10/1^{er}/34

l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente-quatre
dûment publié en la dite municipalité tel
qu'il appert au certificat de publication de
cet avis ensemble annexé au procès verbal
du dit conseil; sous la présidence de Georges
Godard président de l'élection de janvier
mil-neuf-cent-trente-quatre.

Advenant l'heure de dix heures du matin
le président de l'élection lit l'avis donné
pour la présente élection déclare l'assemblée
ouverte et requiert messieurs les électeurs
présents de proposer les personnes qu'ils
veulent élire comme conseillers muni-
cipaux du Canton Joly.

Georges Godard
Président d'Élection

Labelle 10 janvier 1934

Il est proposé par Monsieur Joseph
Paradis cultivateur du Canton Joly
secondé par Monsieur Stanislas Milpoux
cultivateur du Canton Joly que Messieurs
Arthur Labonté cultivateur du Canton Joly
André Brassard cultivateur du Canton Joly
Arthur Labelle cultivateur du Canton Joly
sont mis en nomination comme conseil-
lers municipaux du Canton Joly.

Admis

Georges Godard
Président d'Élec-
tion

Joseph Paradis
Stanislas Milpoux sa marque

Je soussigné André Brassard ayant été élu
conseiller municipal du Canton Joly jure sur
les saints-Évangiles que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de cette charge et ce
au meilleur de mon jugement et de ma capacité
Ainsi que Dieu me soit en guide
Assermenté devant moi à Labelle ce 10^{ième}
jour de février mil-neuf-cent-trente-quatre
Georges Godard
Sec. Trésorier

André Brassard

10/1^{er}/34

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de
Québec
Comté LabelleAdvenant l'heure de midi le président
déclare l'assemblée close.Ont été mis en nomination comme conseillers
municipaux du Canton Joly messieurs
Arthur Labonté, André Brassard et Arthur
Labelle.Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats
à élire pour les dites charges je déclare donc élu
par acclamation messieurs Arthur Labonté
André Brassard et Arthur Labelle tous trois
cultivateurs du Canton Joly comme conseillers
municipaux du Canton Joly.Georges Poivin
Secrétaire d'ÉlectionGeorges Godard
Président d'Élection

10/2/34

Je soussigné Arthur Labelle ayant été
nommé conseiller municipal du Canton
Joly jure sur les saints-Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de cette charge et ce au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
Ainsi que Dieu me soit en aideAssermenté devant moi à Labelle ce dixième
jour du mois de février mil-neuf-cent-trente-quatreGeorges Godard J. Sec. off.
Secrétaire-Trésorier

Arthur Labelle

5/3/34

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi cinq mars mil-neuf-cent-trente-quatre conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents:
Monsieur Julien Brassard maire et monsieur le conseiller Henri Filiatrault.

Advenant l'heure de dix heures et le défaut de quorum étant constaté.

Il est proposé par le conseiller Henri Filiatrault.
Que la séance soit ajournée à lundi le douze mars mil-neuf-cent-trente-quatre à neuf heures de l'avant-midi et que avis soit donné aux conseillers absents.

Julien Brassard

Henri Filiatrault

Adopté. Maire
Julien Brassard

12/3/34

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil comme suite à l'ajournement du cinq mars courant et après avis donné aux conseillers absents conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements l'assemblée est tenue le douze mars mil-neuf-cent-trente-quatre à laquelle sont présents messieurs les conseillers Arthur Labelle, Hormidas Labelle et René Genest.

Advenant l'heure de dix heures et le défaut de quorum étant constaté il est proposé par le conseiller Arthur Labelle
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle
Que la séance soit ajournée à onze heures.

12/3/34

de l'avant midi le même jour.

Adoptée

Advenant l'heure de onze heures et le défaut de quorum étant de nouveau constaté il est proposé par le conseiller Arthur Labelle secondé par le conseiller Hormidas Labelle que la séance soit ajournée à mardi le vingt mars mil-neuf-cent-trente-quatre à neuf heures de l'avant midi et que avis soit donné aux conseillers absents.

Georges Dodard
Secrétaire Trésorier

Adoptée.
Julien Brassard
Maire

26/3/34

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoquée par monsieur Julien Brassard maire au sujet de: L'acceptation du rapport de vérification pour l'année mil-neuf-cent-trente-trois
Acceptation des comptes
Résolution du ministère de la voirie au sujet du chemin de La Minerve
Lettre de l'Assistance Publique. Ré: M^{me} Joseph Paradis.

Et toutes affaires de routine.
Après avis donné à tous les conseillers conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le lundi vingt-six mars mil-neuf-cent-trente-quatre et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers Tyche Brassard, Arthur Labelle Hormidas Labelle et Henri Filiatrault formant quorum sous la présidence de

26/3/34

monsieur Julien Brassard, maire,

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que cette corporation prie le ministère de la voirie de faire entretenir et réparer conformément aux dispositions de la loi de la voirie aux frais du gouvernement par le surintendant général de l'entretien et de la réparation des chemins les chemins améliorés suivants, savoir:

Le chemin de Labelle à La Minerve à partir de la route nationale Montréal-Mont-Laurier jusqu'à la ligne de division des cantons Joly et de La Minerve; Et que copie de cette résolution soit envoyée au député et au ministre de la voirie

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Henri Filiatreault
 Que cette corporation appuie la résolution de l'association de protection du poisson et du gibier de la province de Québec concernant l'ouverture du Parc Mont-Fremblant le plus tôt possible avec chemin de sortie au village de Labelle

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation:

Lot no 16th rang G. Canton Joly biffer le nom de Flame veuve Conrad Therrien et entrer celui de M^{lle} Germaine Forget.

Lot no 11^a 11^b 11^c 11^d 12^a 12^b 12^c rang G

Canton Joly biffer le nom de Charles Bouchard et entrer celui de Arthur Forget

Lot no 12^b 12^c rang G. Canton Joly biffer le nom de Paul-Émile Forget et entrer celui de Arthur Forget.

26/3/34

Lot no 39^a 39^b 39^c rang F. Canton Jolyiffer
le nom de Emile Hardy et entre celui de
Henri Valiquette.

Adoptée
Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle
Que le rapport de vérification des livres
et comptes de cette municipalité pour
l'année mil-neuf-cent-trente-trois fait par
monsieur C. Pelet, soit accepté et qu'une
somme de vingt piastres lui soit payé
pour ce travail conformément à la
résolution passée à la séance du mois de
décembre mil-neuf-cent-trente-trois \$20.⁰⁰

Adoptée
Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Seconde par le conseiller Henri Filiatreault
Que le secrétaire avise les inspecteurs de voirie
de ne faire travailler à l'entretien ou réparation
des montées ou fontaines que des contribuables
qui doivent des taxes à cette municipalité
et à cette fin de prendre information au
bureau de cette corporation des personnes
endettées envers elle pour taxe.
Faut de pouvoir faire travailler des contribu-
ables endettés envers cette corporation pour taxe
l'inspecteurs pourra prendre les contribuables
qu'il désirera.

Adoptée
Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Seconde par le conseiller Arthur Labelle
Que cette corporation prie les honorables ministres
du travail d'Ottawa et de Québec ainsi que les
députés du comté au Fédéral et au provincial
de nous obtenir un emploi pour travaux de
C. honore afin de pouvoir soutenir trente chefs
de famille avec un total de deux-cent-dix
dependants.

Adoptée

26/3/34

Propose par le conseiller Arthur Labelle
 Seconde par le conseiller Henri Filiatremult
 Que demande soit faite au ministre de la
 Colonisation et au député, aux fins d'obtenir
 des octrois pour l'amélioration des chemins
 suivants savoir:

Route de Labelle @ Macaza \$1000.00
 Frontière des lots 23 24 rang I Canton Joly \$300.
 Ouverture d'un chemin neuf rang E \$500.
 Montée Chagnoleau et réparation d'un pont
 rang H \$500
 Montée Brisson longeant le lac Labelle \$500.
 Chemin de sort des rang I et E Lac Labelle \$500.

Adoptée

Propose par le conseiller Henri Filiatremult
 Seconde par le conseiller André Brassard
 Que monsieur Julien Brassard, maire soit
 autorisé par ce conseil à signer la formule
 de l'assistance Publique relativement
 à l'hospitalisation de dame Josephine Paradis
 née Eva Lauzon hospitalisée à l'hôpital
 Ste-Jeanne L'arc de Montréal; et ce à condition
 que monsieur Joseph Paradis s'engage par
 écrit à rembourser à cette corporation le
 montant qui sera payé par cette municipalité
 à cette fin.

Adoptée

Avis de motion est donné par le conseiller
 Arthur Labelle que à la prochaine séance
 générale du conseil municipal du Canton
 Joly il sera soumis un règlement fixant
 à une piastre par cent piastre le taux de
 la taxe foncière générale aux fins de rembourser
 les dépenses prévues par cette municipalité
 pour l'année mil-neuf-cent-trente-quatre

Adoptée

Propose par le conseiller Henri Filiatremult
 Seconde par le conseiller Arthur Labelle
 Que monsieur Julien Brassard, maire avec

26/3/34

le secrétaire soient autorisés par ce conseil à vendre la terre; lot no 25^a et 25^b rang 2 canton Joly à quiconque offrira les conditions les plus avantageuses pour cette municipalité et à signer le contrat de vente à l'acheteur.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Henri Fichateault
 Que le secrétaire avise les inspecteurs de voirie de voir à ce que les cabottes et ponceaux soient débouchés et les fossés ouverts dans tous les endroits où l'eau pourrait dégrader la surface du chemin.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Henri Fichateault
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que monsieur Napoleon Selinas soit destitué comme inspecteur de voirie pour le chemin à partir de la frontière de monsieur Shuppel lot 17^e rang 5 jusqu'à chez monsieur A. Ferreault et remplacé par monsieur Alexandre Ferreault.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que la démission de monsieur Arthur Labonté comme conseiller municipal du canton Joly soit acceptée.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que le secrétaire soit autorisé à collecter la somme de \$3.²⁰ trois piastre et vingt de monsieur Alphonse Labelle pour bois de corde et de limer des provisions soit une poche de fleur et de la graisse à madame Louis Amadi pour ce montant.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Georges Godard
 Secrétaire trésorier

Julien Brassard
 Maire

3/4/34

Je soussigné Adrien Cédilotte ayant été nommé conseiller municipal du Canton Joly sur les saints Évangiles je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce troisième jour du mois d'avril mil-neuf-cent-trente-quatre

Georges Gadaud Adrien Cédilotte
Secrétaire Puéric

3/4/34

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly régulièrement convoquée par monsieur Julien Brassard, maire au sujet de la nomination d'un conseiller au siège de monsieur Arthur Labonté et après avis donné à tous les conseillers conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements l'assemblée est tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi trois avril mil-neuf-cent-trente-quatre à neuf heures de l'avant-midi et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers, André Brassard, Arthur Labelle, Hormidas Labelle et René Genest formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller André Brassard
Que monsieur Adrien Cédilotte cultivateur du Canton Joly soit nommé conseiller municipal du Canton Joly au siège de monsieur Arthur Labonté.
Adoptée.

3/4/34

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller René Genest
 Que la séance soit levée

Adoptée
 Georges Godard Julien Brassard
 Secrétaire trésorier Maire

3/4/34

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

A une session générale du conseil
 municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure
 ordinaires des sessions du dit conseil le mardi trois
 avril mil-neuf-cent-trente-quatre conformément
 aux dispositions du code municipal de la
 province de Québec et à ses amendements
 et à laquelle session sont présents.

Monsieur Julien Brassard, maire,
 Et messieurs les conseillers André Brassard,
 Arthur Labelle, Hermidas Labelle, René Genest et
 Adrien Ledilotte formant quorum sous la présidence
 de monsieur Julien Brassard, maire.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hermidas Labelle
 Que les minutes des assemblées du deux janvier,
 du vingt-six mars, mil-neuf-cent-trente-quatre soient
 adoptées et signées

Adoptée.
 Proposé par le conseiller René Genest
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que monsieur Hermidas Labelle soit nommé
 pro-maire pour l'année mil-neuf-cent-trente-quatre

Adoptée.
 Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que monsieur Julien Brassard, maire, soit
 autorisé et chargé par ce conseil à se rendre
 à L'Annonciation à une assemblée du conseil municipal
 du canton Marchand afin d'obtenir de lui que
 le règlement ordonnant la fermeture d'une
 partie du chemin Chapleau soit amendé

3/4/34

de façon à faire disparaître la clause qui ordonne que le dit "Chemin Chapleau soit fermé à condition que le chemin allant vers le village de Labelle reste ouvert à la circulation publique" soit annulé du dit règlement. ~~et~~ défaut par le conseil municipal du canton marchand de se conformer à cette demande cette municipalité prendra les procédures nécessaires aux fins de faire passer le dit règlement.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle

Seconde par le conseiller Hermidas Labelle

Une demande d'alevins soit adressé au ministère des pêcheries en faveur des lacs suivant savoir:

Lac à L'Anse l'Caniste suite rouge transporter par L'Érard

Lac Boisseau 1 " " " " " " " "

Lac Paxton 1 " " " " Pierre Lelot

Lac Hauylmitt 1 " " " " Fernand Ponsinet

Lac Mitchell 1 " " " " Stan. Milgours

Lac Claire 1 " " " " " " " "

Lac Roch 1 " " " " Charles Brassard

Lac Prochet 1 " Achigan " Arthur Labelle

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle

Seconde par le conseiller Hermidas Labelle

Que le règlement no 80 imposant une taxe de une piastre par cent piastres d'évaluation sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité soit adopté et signé.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Guenet

Seconde par le conseiller Arthur Labelle

Que le secrétaire écrive à la Commission municipale de Québec lui demandant la permission de consolider la dette flottante ou par billet temporaire de cette municipalité par un emprunt à long termes avec fonds d'amortissement remboursable en quarante ans.

Adoptée.

3/4/34

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Attendu que nos paroisses rurales et urbaines
 regorgent d'un surplus de population;
 Attendu que la continuation du système des
 secours directs conduira à la ruine les gouvernements
 et les municipalités;
 Attendu que l'établissement sur la terre de notre
 surplus de population est le seul moyen de remédier
 à la crise d'une façon efficace;
 Attendu que même en temps normal la
 colonisation s'impose chez nous au point
 de vue économique, social, national et religieux;
 Attendu que nous avons des millions d'acres de
 terre arable à notre disposition;
 Attendu que la colonisation doit être notre œuvre
 primordiale:

Il est résolu que ce conseil demande au
 gouvernement de la Province de créer une Commission
 de colonisation, composée de spécialistes indépendants
 et de fonctionnaires, chargée de faire un recensement
 des fils de cultivateurs et des chômeurs aptes
 à s'établir sur des terres nouvelles, de préparer
 un plan d'ensemble de colonisation couvrant
 toute la province afin de permettre l'établisse-
 ment de ces fils de cultivateurs et de ces
 chômeurs, d'ouvrir des régions de colonisation
 partout où il reste des terres cultivables et, au besoin,
 d'agrandir notre domaine de colonisation au
 moyen d'échanges avec les compagnies d'exploitation
 forestière, d'arpenter et de classer ces terres,
 et d'ouvrir des chemins pour y pénétrer.
 Il est résolu aussi que ce conseil demande
 au gouvernement de mettre à la disposition
 de cette Commission, pour la préparation
 et l'exécution de son programme d'ensemble, un
 budget au moins aussi considérable que celui qui a
 permis la construction de notre système de
 voirie. Et que copie de cette résolution

3/4/34

soit adressée à l'honorable premier ministre de
cette Province ainsi qu'à la Société Saint-Jean
Baptiste de Montréal

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genest
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que le lot no 18 rang d'Anton poly évalué \$100.
soit rayé du rôle d'évaluation et que les taxes
prélevés sur ce lot en 1933 soient annulés,
parce que ce lot appartient à la Couronne.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que les salaires payés par cette corporation
pour travaux municipaux de voirie, etc. soient
fixés comme suit à compter du premier février
mil-neuf-cent-trente-quatre et à l'avenir
un homme seul par journée de dix heures \$1.50
un homme avec un cheval " " " " \$2.00
un homme " deux chevaux " " " " \$3.00

amendant ainsi la résolution passée à la séance
du dix octobre mil-neuf-cent-trente-quatre

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller André Brassard
Que les comptes suivants soient acceptés et
payés:

P. Wilfrid Champagne	Ent. montée Lauzon	\$ 5.07
P. Cuvet Lauzon	" " " et Pont Boivin	\$4.63
P. René Belair	" " "	\$9.35
P. Raymond Boivin	" " "	.60
P. Arthur Labelle	" " Chapleau	\$5.12
P. Aldéric Brousseau	" " "	\$3.30
P. Henri Godard	" " Renaud	.30
P. Honorius Lecompte	" " "	.20
P. Paul-Émile Godard	" " "	\$7.30
P. Stanislas Guiljours	" " Guiljours	\$7.10
P. Azarie Cormier	Frontière et " Buisson et Urban	.75
P. Louis Joachimille (fils)	" " et Frontière	\$4.74

3/4/34

P	Josaphat Lauzon	Entretien de montée Orban	
P		et Entretien de frontières	\$ 13.35
P	Napoléon Gelinac	Entretien de montée Brassard	
P		et Frontières	\$ 8.99
P	Napoléon Gelinac	Entretien de Frontières	\$ 3.15
P	Louis Jubinville (fils)	Ent. montée Orban	3.70
P	Louis Godard	Prime assurance de Garantie	\$ 10.00
P	Wilfrid Le Champagne	Ent. montée Orban	\$ 1.88
P	Rolland Lauzon	" " Orban et Orban	\$ 1.80
P	Lucien Lauzon	" " " "	\$ 1.05
P	Imprimerie de Haranham	livret de reçu et facture	\$ 4.85
P	Georges Rivin	Salaires Secrétaire d'Élection	\$ 1.00

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hermidas Labelle
 Que monsieur Julien Brassard, maire, soit
 délégué et chargé par ce conseil à se rendre auprès
 du conseil municipal du village de Labelle
 afin de demander une diminution du loyer
 de la salle municipale, cette municipalité
 étant disposée à payer \$ 30.00 trente piastres par
 année.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que le secrétaire avise les anciens membres
 du conseil ainsi que l'ex-secrétaire de rapporter
 au bureau de cette corporation les codes
 municipaux qui lui appartiennent, et que si
 ils ne sont pas rapportés dans un délai
 raisonnable ils leur seront chargés.

Adoptée

Proposé par le conseiller René Gagné
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que la séance soit levée

Georges Godard
 Secrétaire trésorier

Adoptée

Julien Brassard
 Maire

7/5/34

Canada

Province de Québec

Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi sept mai mil-neuf-cent-trente-quatre conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard maire et messieurs les conseillers Arthur Labelle, Hermidas Labelle et Adrien Bédilotte et André Brassard formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard

maire
Il est proposé par le conseiller Hermidas Labelle
secondé par le conseiller Arthur Labelle
que les minutes des assemblées des trois avril
mil-neuf-cent-trente-quatre soient adoptées et
signées.

Adopté
Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
secondé par le conseiller Adrien Bédilotte
que monsieur Julien Brassard maire soit
autorisé à signer les formules de l'Assistance
Publique pour frais d'hospitalisation de dame
Alexandre Terreault et de Louis Georges St-Pierre
à l'hôpital Notre-Dame; à condition que
messieurs Alexandre Terreault et Louis Georges
St-Pierre s'engagent par écrit à rembourser
à cette municipalité tout montant qui sera
reclamés par l'Assistance Publique à ces fins.

Adopté
Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
secondé par le conseiller Arthur Labelle
que le secrétaire avise les inspecteurs de
voirie des montées Chapleau, Lauzon, Brassard,
Orisson et Françoise de se rendre à la
prochaine assemblée du conseil afin de donner
des explications sur la nature des travaux
exécutés dans ces montées pour que leurs comptes
soient acceptés.

Adoptée

7/5/34

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

- ① Paul-Émile Godard Entretien de monte Renaud \$5.60
- ② P. Morissette Sec. Trés. Contrat de vente lot no 25 \$3.00
- ③ Stanislas Miljours Entretien de monte Miljours \$3.00

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que les changements suivants soient entés au
 rôle d'évaluation:

Lot no 1 rang St. Biffre le nom de monsieur
 Léo Miljours et entés celui de Stanislas Miljours
 comme propriétaire sur demande de monsieur
 Stanislas Miljours.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Adrien Bédilotte
 Que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard Julien Brassard
 Secrétaire-trésorier Maire

5/6/34

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

À une session générale du conseil
 municipal du Canton Joly tenue au lieu et à
 l'heure ordinaires des sessions du dit conseil
 le mardi cinq juin mil neuf cents trente quatre
 conformément aux dispositions du code municipal
 de la province de Québec et à ses amendements
 et à laquelle session sont présents messieurs
 les conseillers Hormidas Labelle, Adrien Bédilotte
 et René Genest.

Advenant l'heure de dix heures et le défaut
 de quorum étant constaté; Il est proposé
 par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genest
 Que la séance soit ajournée à dix heures
 et demie le même jour. Adoptée

5/6/34

Advenant l'heure de dix heure et demie et le défaut de quorum étant de nouveau constaté, Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle seconde par le conseiller Julien Bédilotte que la séance soit ajournée à samedi le neuf juin courant à sept heures du soir.

Adoptée.

Georges Godard *ancien* Brasseur
Secrétaire Trésorier Maire

4/6/34

Canada

Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le samedi neuf juin mil neuf cent trente quatre à sept heures du soir pour faire suite à l'ajournement du cinq juin courant et après avis donné à tous les membres du conseil absents conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements; Et à laquelle session, sont présents, messieurs Julien Brasseur, maire, et messieurs Hormidas Labelle, conseiller.

Advenant l'heure de huit heures et le défaut de quorum, étant constaté il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle que la séance soit ajournée à lundi le dix huit juin mil neuf cent trente quatre à dix heures de l'avant midi.

Adoptée

Georges Godard *ancien* Brasseur
Secrétaire Trésorier Maire

Règlement no 80 Taxe @ 1% année 1934

3/4/34

Canada

Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mardi trois avril mil neuf cent trente quatre conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec

3/4/34

et a ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers André Brassard, Arthur Labelle, Hormidas Labelle, René Genest et Adrien Gauthier formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Sur proposition du conseiller Arthur Labelle seconde par le conseiller Hormidas Labelle Et vu l'avis de motion donné par le conseiller Arthur Labelle à la séance du vingt six mars mil-neuf-cent-trente-quatre Il est résolu et ordonné par le présent règlement ce qui suit:

Une taxe de une piastre par cent piastres d'évaluation est par le présent règlement imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour rencontrer les dépenses générales de cette municipalité prévues pour l'année mil-neuf-cent-trente-quatre savoir:

Intérêt sur emprunt	\$270. ⁰⁰
Salaires du Secrétaire	175. ⁰⁰
Loyer de salle municipale années 1933-1934	100. ⁰⁰
Frais d'administration générale comprenant vérification, police, assurance prime, frais de poste imprimeries papeteries, abonnement Revue Municipale, etc.	\$80. ⁰⁰
Taxe de Comté	40. ⁰⁰
Fond de Bâtisses Jurés	12. ⁰⁰
Travaux de routes	300. ⁰⁰
Assistance Publique et imprévues	150. ⁰⁰
Total	\$1077. ⁰⁰

Assistance publique et imprévues
Prélevé @ 1% sur l'évaluation de \$2160 \$21.60
A collecter sur amovages \$255.40

Le présent règlement sera publié suivant la loi et deviendra en force dans les quinze jours qui suivront sa promulgation.

18/6/34

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi dix-huit juin mil-neuf-cent-trente-quatre pour faire suite à l'ajournement du neuf-juin courant et après avis donné à tous les conseillers absents conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers, André Brassard, René Genest, Adrien Bédilotte, Arthur Labelle et Henri Filiatreault et Hormidas Labelle formant le corps complet de ce conseil sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Arthur Labelle
Seconde par le conseiller Henri Filiatreault
Que les minutes de l'assemblée du sept
mai mil-neuf-cent-trente-quatre soient
adoptées et signées.

Adopté

Proposé par le conseiller Henri Filiatreault
Seconde par le conseiller André Brassard
Que tous les membres disponibles de ce conseil
soient autorisés à se rendre au conseil
municipal de La Minerve, à sa prochaine
séance générale afin d'obtenir que cette
municipalité adopte un règlement ordonnant
la fermeture du chemin Chapsseau
traversant les limites de La Minerve à
partir du canton Morchaud jusqu'au
Canton Joly.

Adopté

Proposé par le conseiller André Brassard
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle
Que le compte d'assistance Publique
pour frais d'hospitalisation de Harne

18/6/34

Edouard Breunier à l'hôpital Notre-Dame
du 2 avril au huit mai mil-neuf-cent-vingt
huit payer un montant de \$12.⁷³ douze et
soixante-trois soit retourné au Département
en mentionnant que Joseph Brisson son fils
n'était pas à cette époque et n'est pas aujourd'hui
un indigent au terme de la loi et que
par conséquent ce conseil ne s'est jamais
engagé à payer ce compte.

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
secondé par le conseiller René Genest
Que les changements suivants soient entrés
au rôle d'évaluation:

Lot no 5 rang D. biffer le nom de Pierre
Milours et entrer celui de Alphonse Delangre
comme propriétaire

Lot no 37 rang E. biffer le nom de Hormidas
Labelle et entrer celui de Benoît Labelle
comme propriétaire.

Adoptée

Proposé par le conseiller Henri Filiatreault
secondé par le conseiller André Brassard
Que monsieur Aldéric Bronsseau inspecteur
de voirie pour la montée à Chapleau soit
autorisé à faire des travaux urgents dans cette
montée pour un montant n'exédant pas
\$12.⁰⁰ douze piastres.

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
secondé par le conseiller Henri Filiatreault
Que les comptes suivants soient acceptés
et payés:

Assistance publique Re: Paul Brassard	\$62. ⁰⁰
Arme Boisvert Entretien montées Layon et Port	.53 ⁴
Joe Boivin " " " et b. Larue, n. 112	2.70
Raymond Boivin " " "	.90
Angel Layon " " "	\$6. ⁹⁰
René Relair " " "	6.00

18/6/34	P Wilfrid Champagne	Entretien montée Laugon	#3.00
	P Josaphat Laugon	" Urban et Brisson	#8.65
	P Lucien Laugon	" " "	#1.95
	P Louis Jubinville (fils)	" " " "	#12.90
	P Azaric Cormier	" " " "	1.35
	P Lucien Ferreault	" " Francoeur	.60
	P " "	" Chemin P. B. Forget	#2.10
	P Alexandre Ferreault	" " " "	4.20
	P Joseph " "	" " " "	.90
	P Alexandre Ferreault	" montée Francoeur	4.25
	P Napoléon Gélinas	" Brassard	\$4.91
	P Fernand Lambert	Francoeur et "	3.50
	P Auguste Brisson	" " "	1.75
	P Hamien Larivie	" " "	1.50
	P Maurice Brisson	" " "	.75
	P Eulhyde Boissie	" " "	1.50
	P Aldéric Brousseau	" Chapleau	10.40
	P Joseph " "	" " "	1.70
	P Welly " "	" " "	2.53
	P Joseph Aurèle " "	" " "	2.40
	P Stnai " "	" " "	1.80
	P Deplurin " "	" " "	8.10
	P Eugène Breton	" " "	2.10
	P André Brousseau	" " "	.30
	P Georges Boivin	" " "	.90
	P Joseph Boivin	" " "	3.30
	P Adolard Brunet	" " "	1.20
	P Bernien Labelle	" " "	.75
	P Fernand Ponzinet	Frontière et montée Laugon	#16.00
	P Josaphat Laugon	" " "	1.50
	P Louis Jubinville (fils)	" " "	6.15
	P Napoléon Gélinas	" Frontières	#20.14
	P Josaphat Laugon	" " "	3.45
	P Jos blement	Intérêts au 20 juin	\$6.00

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Henri Filichina
 Que la séance soit levée. Adoptée
 Georges Rodard Secrétaire Fulvius Brassard Maire

3/7/34

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du hanton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi trois juillet mil-neuf-cent-trente-quatre conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers André Brassard Arthur Labelle, Hormidas Labelle, Adrien Cédilotte et Henri Filiatreault formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que les minutes des assemblées des cinq-neuf-et-dix-huit-juin mil-neuf-cent-trente-quatre soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation:

- Lot no 22 rang H. diminué de \$100. l'évaluation de \$100
- Lot no 40 " " " " \$100 " Terrain
- Lot no 20-21-22 " 7 augmenté " \$60 chacun " " "
- Lot no P. 25 " 26 diminué " \$1200 " " Bâtiments
- " " " " " " \$900 " " Terrain
- Lot no B-2 " A^{Par Labelle} augmenté " \$50 " " "
- " " 12 " A^{Par Labelle} " " \$50 " " "
- " " 8-9 " A^{Par Labelle} " " \$25 chacun " " "
- " " 24 " C " " \$1750 " " Bâtiments
- " " 16^e/16^d " " diminuée " \$150 " " Terrain
- " " 4 " A " " \$100 " " Bâtiments

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller André Brassard
Que la révision du rôle d'évaluation tel qu'amendé

3/7/34

soit adoptée

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que le secrétaire écrive à la Commission municipale
 de Québec lui demandant la permission de renouvelles
 pour une période de douze mois le billet suivant
 dû par cette corporation et éché le onze juillet mil
 neuf cent-trente-quatre

Quonzeur Wilfrid Machabé montant du billet \$1000.
 mille piastre intérêt 5% cinq pour cent. et que
 l'intérêt soit payé au onze juillet courant soit #50.⁰⁰

Et que le ~~président~~ avec le secrétaire, soient
 autorisés à signer le nouveau billet pour et au
 nom de cette corporation municipale.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que la séance soit levée.

Georges Godard
 Secrétaire-trésorier

Adoptée.
 Julien Brassard
 Maire

6/8/34

A une session générale du conseil
 municipal du canton Joly tenue au lieu et à
 l'heure ordinaires des sessions du dit conseil
 le lundi six août mil-neuf-cent-trente-quatre
 conformément aux dispositions du code municipal
 de la province de Québec et à ses amendements
 et à laquelle session sont présents monsieur
 Julien Brassard maire, et messieurs les conseillers
 André Brassard, Hormidas Labelle, René Genest,
 et Henri Filiateault formant quorum sous la
 présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle

6/8/34 Que les minutes des assemblées du trois juillet mil-neuf-cent-trente-quatre soient adoptées et signées.

Adoptée
Proposé par le conseiller Hormidas Habelle
Secondé par le conseiller André Brassard
et adopté à l'unanimité.

Que ce conseil accorde l'application faite en date du vingt-deux juin mil-neuf-cent-trente-quatre par The Bell Telephone Company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins ^{publics} de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre
Et que monsieur Adrien Bédilotte a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux

Adoptée
Proposé par le conseiller Hormidas Habelle
Secondé par le conseiller André Brassard
Que monsieur Julien Brassard, maire, soit autorisé à signer la formule de l'Assistance Publique pour frais d'hospitalisation de Gilberte Brisson à l'hôpital Ste-Justine à condition que monsieur Alphonse Brisson, son père s'engage à rembourser à cette corporation le montant qui sera payé à l'Assistance Publique à cette fin.

Adoptée
Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller René Genest
Que les comptes suivants soient acceptés et payés.

① Louis Moquin	Entretien montée Brisson	\$ 3.00
① Louis Amadai	" " "	\$ 3.00
① Josephat Lauzon	" " "	\$ 9.40
① Azarie Bernier	" " "	\$ 4.35
① Paul-Emile Godard	" " Renaud	\$ 3.45
① Fernand Benjinet	" Frontière lot 11-12 rang 26	\$ 1.50
① Napoléon Sélinas		\$ 2.25

6/8/34 Incorporation du comté Labelle taxe suivant
 Règlement no 18 pour l'année 1934 \$35.⁰⁰
 Gouvernement de la Province de Québec
 Fonds de Bâtisses des jurés pour l'année 1934. \$12.⁰⁰

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genest
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que monsieur Josephat Lizon inspecteur de voirie pour la montée Brisson soit autorisé d'aviser les propriétaires des lots 27-28-29 rang 9 et 25 rang 16 soit, messieurs Louis Moquin et l'abbé Edouard Pilon de réparer leurs frontières et de faire faucher ou c'est nécessaire et si ces travaux n'ont pas été faits dans un délai raisonnable de faire faire lui-même ces travaux ou le chemin est en mauvais état.
 Et de réparer la montée Brisson dans tous les endroits où le chemin est en mauvais état.
 Qu'il soit aussi autorisé à faire réparer le grader chez monsieur Joseph Paradis forgeron aux meilleures conditions possible pour cette municipalité.

Adoptée

Proposé par le conseiller Bonifas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que l'inspecteur de voirie du rang 11 monsieur Joseph Paradis soit autorisé d'aviser monsieur Maxime Branchaud d'élargir son chemin et de poser des gardes-foues où le chemin est dangereux sur la frontière du lot no 4 rang 11 et au cas de refus de ce dernier que l'inspecteur soit autorisé à faire faire ces travaux aussitôt possible et qu'il soit aussi autorisé à faire charroyer du gravier à cet endroit aussitôt que le chemin aura été élargi ainsi que quelques voyages sur le lot no 8 rang 11 ou les automobiles ont de la difficulté à passer.

Adoptée

6/8/34

Proposer par le conseiller André Brassard
 Seconder par le conseiller Henri Filiatrault
 Que monsieur Joseph Paradis inspecteur de
 voirie pour le rang B soit autorisé à aviser
 monsieur Ivan Labelle de faire défricher
 sa frontière sur le lot no 35 rang B tel que
 mentionné au procès-verbal. Et aussitôt
 que le chemin sur le lot no 36 rang B sera
 construit que l'inspecteur soit autorisé à faire
 construire la frontière du lot no 35 rang B.

Adoptée.

Propose par le conseiller André Brassard
 Seconde par le conseiller Hormidas Labelle
 Que la séance soit brève.

Georges Godard
 Secrétaire Trésorier

Adoptée
 Julien Brassard
 Maire

4/9/34

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

At une session générale du conseil
 municipal du canton Joly tenue au lieu
 et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil
 le mardi quatre septembre mil-neuf-cent-trente
 quatre conformément aux dispositions du code
 Municipal de la province de Québec et à ses
 amendements et à laquelle session sont présents
 monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs
 les conseillers André Brassard, Hormidas Labelle
 Adrien Cédilotte et Arthur Labelle formant
 quorum sous la présidence de monsieur Julien
 Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller Adrien Cédilotte
 Que les minutes de la séance du six août
 mil-neuf-cent-trente-quatre soient adoptées et
 signées

Adoptée

4/9/34

Proposé par le conseiller Normidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que le secrétaire soit autorisé à faire faire des avis
 décrétant que: "La municipalité n'est pas responsa-
 ble de ce chemin" et d'en poser un avis à chaque
 extrémité du chemin de: La prairie de Costor
 et du chemin de: La petite Minerve et aussi de
 voir aux avis du chemin de La Chapelle pour les
 maintenir en bon ordre

Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Normidas Labelle
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés

Ⓟ Alexandre Ferreault	Entretien frontière Lot 12 rang E	\$ 1.50
Ⓟ Josephat Lauyon	" Ferrier Lot 28 rang F.	\$ 1.50
Ⓟ " "	" Montée Brisson	\$ 9.50
Ⓟ Marie Cormier	" " "	7.50
Ⓟ " "	" Frontière Ferrier	.75
Ⓟ Louis Proquin	" Montée Brisson	9.00
Ⓟ Joseph Paradis (fils)	Réparage de gradier ferguson	\$ 11.00
Ⓟ Stanislas Miljours	Charrage de gravier	\$ 3.00
# Ⓟ Maxime Branchaud	" " "	\$ 3.00
Ⓟ Joseph Paradis (fils)	" " "	\$ 1.50
Ⓟ Joseph Paradis (père)	" " "	\$ 1.50
Ⓟ Stanislas Miljours	Entretien montée Miljours	.75
Ⓟ Joseph Paradis (père)	Frontière lot 35 rang F.	.75
Ⓟ Georges Godard	Salaires Président d'Élection 1934	\$ 5.00

Adopté

Proposé par le conseiller Normidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que monsieur Julien Brassard, maire, soit
 autorisé à prendre information d'avocat de
 monsieur Ernest Gharrette de Mont-Jurrier
 au sujet de la fermeture du chemin de La Chapelle
 et de l'entretien des chemins de La petite Minerve
 et de La Prairie de Costor.

Adopté

Vois de motion est donné par le conseiller
 André Brassard que à la prochaine séance

4/9/34

générale du conseil municipal du canton Joly
il sera soumis un règlement ordonnant que
cette municipalité abandonne l'entretien du
chemin le happeau à partir de la ligne de
division des lots 39 et 40 rang G. jusqu'à la ligne
de division des cantons Joly et de La Minerve
soit toute cette partie du chemin le happeau
longeant le lot no 40 rang G.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que ce conseil accorde à monsieur Henri
Paradis la permission d'occuper les lots no 23
et 24 rang Y à condition que le dit Henri
Paradis s'engage à entretenir le chemin de front
des dits lots et ceci sans préjudice aux droits
du gouvernement et sans aucune responsabilité
de la part de cette municipalité.

Adoptée

Proposé par le conseiller Geomidas Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que ce conseil prie instamment de nouveau
le gouvernement et le député de nous accorder
un octroi d'au moins \$ 400.⁰⁰ pour l'ouverture
du chemin du rang E le canton Joly afin de
donner une sorte à des colons qui y sont établis
et qui n'ont aucun chemin pour sortir.
Et aussi pour le chemin de Labelle à Mueza
principalement dans une côte qui est très
dangereuse et charroyage de gravier dans
tous les endroits où le chemin est presque
impassable pour les automobiles.

Adoptée

Proposé par le conseiller Geomidas Labelle
Secondé par le conseiller André Brassard
Que la séance soit levée

Georges Godard
Secrétaire trésorier

Adoptée
Julien Brassard
Maire

1^{er}/10/34Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi premier octobre mil-neuf-cent-trente-quatre conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents:

Messieurs les conseillers: René Genest; Hormidas Labelle et Arthur Labelle.

Advenant l'heure de dix heures et le défaut de quorum étant constaté il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle

secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que la séance soit ajournée à onze heures de l'avant-midi le même jour.

Adoptée

Advenant l'heure de onze heures et le défaut de quorum étant de nouveau constaté il est proposé par le conseiller Arthur Labelle

secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que la séance soit ajournée à lundi le huit octobre mil-neuf-cent-trente-quatre et que avis soit donné à tous les membres du conseil absents, pour dix heures de l'avant-midi

Adoptée

8/10/34

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi huit octobre mil-neuf-cent-trente-quatre pour faire suite à l'ajournement du premier octobre courant et après avis donné à tous les membres du conseil absents conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire

8/10/34

et messieurs les conseillers Hormidas Labelle
Adrien Bédilotte, et Arthur Labelle formant
quorum sous la présidence de monsieur Julien
Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
secondé par le conseiller Arthur Labelle
que les minutes de la séance du quatre septembre
mil-neuf-cent-trente-quatre soient adoptées et
signées. Adoptée

Un avis de motion est donné par le conseiller
Hormidas Labelle que à la prochaine séance
générale du conseil municipal du Canton Joly
qui sera tenue le lundi cinq novembre prochain
il sera soumis un règlement ordonnant la
fermeture comme chemin public de toute cette
partie du chemin Chapleau comprise entre
la ligne de division des lots 39 et 40 rang G
Canton Joly et la ligne de division des cantons
Joly et de la Seigneurie soit toute cette partie
du dit chemin longeant le lot en 40 rang G.
Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
secondé par le conseiller Arthur Labelle
que la liste des électeurs parlementaires
ayant droit de vote à l'élection d'un membre
de l'assemblée législative tel que préparé
par le secrétaire soit adoptée en y ajoutant
les noms de Joseph Paradis et Adonias Bédilote
Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
secondé par le conseiller Arthur Labelle
que les changements suivants soient entrés
au rôle d'évaluation:
Lot no 25. Rang H. biffer le nom de Louis
Juberville (père) et entrer celui de Albert
Lagenais comme propriétaire.
Lot no 15 et 16 rang F. biffer le nom de Labelle

8/10/34

Michel Garnet et entrer celui de Labelle Mining Company comme propriétaire.

Adopté

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Adrien Cédilotte
 Que monsieur Julien Brassard maire soit
 autorisé à signer la carte de l'assistance
 Publique pour frais d'hospitalisation de Louis
 Georges St-Pierre à L'Hopital Notre-Dame pour
 et au nom de cette corporation.

Et que réponse soit donnée à l'hopital
 Notre-Dame au sujet de dame Léonora
 Raymond épouse de Dominique St-Pierre que
 ce dernier n'est pas un indigent au terme
 de la loi et que par conséquent cette
 municipalité n'a pas à y voir.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Adrien Cédilotte
 Que le secrétaire soit autorisé de retourner
 le compte présenté par monsieur Aldéric
 Brousseau inspecteur de voirie pour travaux
 fait dans la montée le bapseau et lui
 demander des explications au sujet de ce
 compte attendu qu'il était autorisé à
 dépenser jusqu'à douze piastres et qu'il a
 dépassé ce montant.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que le compte suivant soit accepté et payé
 Julien Brassard un voyage à La Minerve \$4.00
 Adélard Fichaud quatre auto de chemin @ 1.50 = 6.00

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que le secrétaire soit autorisé à vendre
 l'entretien d'hiver de toutes les montées
 à la charge de cette municipalité

8/10/34

au plus bas soumissionnaire dimanche
le quatre novembre mil-neuf-cent-trente
quatre après la grand'messe à la porte
de l'église et de donner l'avis à cette
fin du moins huit jours à l'avance
les soumissions seront sujettes à l'approbation
du conseil et cette corporation ne s'engage
à accepter aucune des soumissions

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Adoptée
Julien Brassard
Maire

5/11/34

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil
municipal du Canton Joly tenue au lieu et à
l'heure ordinaires des sessions du dit conseil
le lundi cinq novembre mil-neuf-cent-trente
quatre conformément aux dispositions du code
municipal de la province de Québec et à ses
amendements et à laquelle session sont présents
monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs
les conseillers, André Brassard, René Genest
et Hormidas Labelle formant quorum
sous la présidence de monsieur Julien
Brassard, maire,

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller André Brassard
Que les minutes de l'assemblée du huit octobre
mil-neuf-cent-trente quatre soient adoptées
et signées

Adoptée.

5/11/34

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller René Genest
 Que le règlement no 81 ordonnant la fermeture
 de cette partie du chemin Chapleau, comprise
 entre la ligne de division des lots no 39 et 40 rang
 G. Banton Joly et la ligne de division des Bantons
 Joly et de La Prairie, soit toute la partie du
 dit chemin longeant le lot no 40 rang G.
 soit adoptée et signée

Adoptée

Proposé par le conseiller Honoridas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que la vente de l'entretien d'hiver 1934-35 des
 montées suivantes soient approuvées par ce conseil

Montée Miljours, grande, @ Les Miljours	Prix \$7.00
" Miljours, Petite, @ Les Miljours	Prix \$5.00
" Renaud, @ Honorius Lecompte	Prix \$6.45
" Lauzon @ Jos Boivin	Prix \$21.00
" Chapleau, grande, @ Adélaïde Dumet	Prix \$12.50
" Chapleau, petite, @ Adélaïde Dumet	Prix \$6.00
Pont Boivin @ Wilfrid Champagne	Prix \$9.75

et que les montées Urban, Brisson, et Brassard
 soient remis en vente dimanche prochain
 après la grand' messe.

Adoptée

Proposé par le conseiller Honoridas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genest
 Que les comptes suivants soient acceptés et
 payés.

M. Paul-Emile Godard, Entretien de montée Renaud	\$30.4
M. Adélaïde Dumet Entretien de " Chapleau	\$3.05
M. Joseph Aris Grousseau " "	1.65
M. Joseph Aris Grousseau " "	6.45
M. Sinai Grousseau " "	4.20

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genest
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que le compte présenté par monsieur
 Joseph Paradis inspecteur pour travaux fait

5/11/34

dans la frontière des lots no 35 B et 35 rang soit remis à la prochaine séance pour étude.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que la démission de monsieur Hector Valiquette comme inspecteur de voirie pour le rang B soit acceptée et que monsieur Abondius Davies soit nommé inspecteur de voirie pour le rang B en remplacement de monsieur Hector Valiquette.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que les lots et terrains suivants soient mis en vente pour taxe à la prochaine vente du conseil de comté à moins qu'un règlement ne soit fait d'ici au 20 décembre prochain.

Havies Abondius	lot 4 rang B	montant de taxe	24. ³⁹
Havies Wilfrid	" 5-67 "	" "	36.63
Hubert G.	" P 13 "	" "	13.96
Cherrien Hime Conrad	P 28 "	" "	65.06
Syndicat Lac Labelle	P 28 "	" "	22.77
Bisson Josaphat	7-38 "	" "	10.45
Brousseau Joseph	39 "	" "	16.54
Labelle Arthur	40 "	" "	22.57
Bisson Josaphat	P 36 "	" "	35.75
Paquette Jules	P 33 7	" "	21.66
Labal Arthur	23 A	" "	9.71
Godard Lumber	P 25 rang B	" "	56.80
Club du Lac Labelle	41 rang B Lac Labelle		35.09

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Georges Godard
 Secrétaire-Trésorier

Jules Bramard
 Maire

5-11-34 " — " Règlement no 81 " — "

Ordonnant la fermeture d'une partie du
chemin Lechapleau

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

" Corporation du Canton Joly " — "

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi cinq novembre mil-neuf-cent-trente quatre conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements: Et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers: André Brassard, René Genest et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire,
Sur proposition du conseiller André Brassard
Seconde par le conseiller René Genest
Et vu l'avis de motion donné par le conseiller Hormidas Labelle à la séance générale du premier octobre mil-neuf-cent-trente-quatre

Attendu: Que le conseil municipal du Canton Marchand a adopté un règlement ordonnant la fermeture comme "chemin public" de toute cette partie du chemin Lechapleau comprise entre la ligne de division des rangs un (1) et deux (2) Canton Marchand jusqu'à la ligne de division des cantons Marchand et de La Minerve:

Attendu: Que la partie du dit chemin Lechapleau comprise entre la ligne de division des cantons Marchand et de La Minerve jusqu'à la ligne de division des cantons Joly et de La Minerve c'est-à-dire traversant les lots no 1 et 2 et partie

5-11-34

des 3 dans le onzième rang banton
 Quinerve n'est pas un chemin de sortie
 pour ces lots mais seulement qu'un
 passage pour se rendre à Marchand
 attendu que ces lots sont bâtis et ont
 leurs chemins de sortie à l'autre extrémité
 Et que le conseil municipal du banton
 Quinerve a abandonné l'entretien de cette partie
 du chemin Chapleau

Attendu: que cette partie du chemin Chapleau
 ci-après décrite n'est plus d'aucune utilité pour
 le banton Joly puisqu'elle ne sert et ne servira
 de sortie à aucun de ses contribuables et qu'elle
 aboutit à un chemin fermé et sans issue et
 que son entretien entraîne des dépenses
 inutiles et considérables et fait aussi encourir
 de graves responsabilités à la municipalité.

Attendu: Que après "avis public" convoquant
 les intéressés à la fermeture du dit chemin
 Chapleau donné suivant la loi aucun
 contribuables n'a porté plainte ou opposition
 à la passation du dit règlement.

Qu'il soit maintenant ordonné et statué par ce
 présent règlement du conseil municipal du banton
 Joly comme suit:

Toute cette partie du chemin Chapleau comprise
 entre la ligne de division des lots nos (39) trente-neuf
 et (40) quarante rang G. banton Joly et la ligne de
 division des bantons Joly et de La Quinerve soit
 toute la partie du dit chemin longeant le lot
 no (40) quarante rang G. banton Joly est par le
 présent règlement fermée à toute circulation
 publique.

Tous règlements, procès-verbaux ou dispositions de
 tous règlements ou procès-verbaux contraire ou
 en contravention du présent règlement sont par

5-11-34

Le présent annulé et révoqué à toutes fins de droit.

Le présent règlement pour avoir force et effet devra être publié suivant la loi et un permis de la fermeture du dit chemin devra être obtenu de l'Honorable Ministre de la Colonisation et deviendra en force suivant la loi.

3-12-34

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du hanton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi trois décembre mil neuf-cent-trente-quatre conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers André Brassard René Genest, Arthur Labelle et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard maire

Il est proposé par le conseiller Arthur Labelle
secondé par le conseiller René Genest
que les minutes de l'assemblée du cinq novembre mil neuf-cent-trente-quatre soient adoptées et signées.

Adoptée
Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
secondé par le conseiller André Brassard
que le secrétaire soit autorisé à faire poser un avis au chemin Chapleau à la ligne de division des lots nos 39 et 40 rang G., décrétant que cette municipalité n'est pas responsable de ce chemin.

Adoptée
Proposé par le conseiller Arthur Labelle
secondé par le conseiller Hormidas Labelle
que la vente de l'entretien d'hiver 1934-35 des

3-12-34

montées suivantes soient acceptées comme suit:
 Montée Brisson @ Louis Jubinville (fils) \$19.⁰⁰
 Montée Brassard @ P. B. Forget \$13.⁰⁰
 et que le secrétaire soit autorisé d'offrir la
 montée Urban pour entretien d'hiver 1934-35
 @ monsieur Joseph Boivin au prix de \$6.⁰⁰
 et au cas de refus de ce dernier qu'il lui soit
 demandé de l'entretenir @ l'heure.

Adoptée.
 Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que le secrétaire soit autorisé de demander
 à la Commission Municipale de Québec
 la permission de renouveler pour une
 période de douze mois les deux billets suivants
 dus par cette corporation et échus le 20^e vingt
 décembre (1934) mil-neuf-cent-trente-quatre
 Frédéric Gouzon montant du billet \$2000.⁰⁰ Intérêt 5%
 Jos. Clément " " " \$2000.⁰⁰ " 5%

Adoptée.
 Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller René Genest
 Que les changements suivants soient entrés
 au rôle d'évaluation: lot no 26 rang 16 biffer
 l'évaluation des bâtisses de Pierre Saindon
 montant \$250. détruite par un incendie.

Adoptée.
 Proposé par le conseiller René Genest
 Que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit
 lot no 24 rang 6 diminué de \$500. l'évaluation
 des bâtisses au nom de monsieur Léopold Genest.
 cette proposition n'ayant pas de secondaire est par
 le fait même rejetée.

Adoptée.
 Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que monsieur Constant Pécllet de démission
 soit engagé vérificateur des livres et comptes de
 cette corporation pour l'année mil-neuf-cent
 trente-quatre (1934) au prix de \$20.⁰⁰ si accepté.
 Adoptée.

3-12-34

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que les salaires payés à l'avenir par cette
 corporation pour le président d'élection soient fixés
 comme suit:

Pour la mise en nomination \$ 2.50
 Pour l'élection s'il y a lieu \$ 5.00
 Et que le salaire du secrétaire d'élection soit
 fixé @ s'il y a élection seulement. \$ 3.00

Adoptée
 Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que le secrétaire soit nommé président de
 l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente-quatre.

Adoptée
 Proposé par le conseiller René Genest
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Josephat Langon, Entretien, montée Duiron	\$ 5.25
Marie Cormier, " " "	\$ 1.50
Elephus Jubinville, " " "	.75c
Julien Brassard, consultation d'avocat Blurette	\$ 5.00
Joseph Paradis, confection de chemin lotus 35 rang 6.	\$ 11.50
Joseph Adonai Paradis " " " " " "	\$ 11.00
Orient Paradis " " " " " "	\$ 9.00
Evila Labelle " " " " " "	\$ 2.40
Albert Bétisle " " " " " "	\$ 7.50
Joseph Bétisle " " " " " "	\$ 7.50
Maxime Branchaud " " " " " "	\$ 12.33
Uvide Guiljours " " " " " "	\$ 6.00
Leo Guiljours " " " " " "	\$ 12.00
Joe Blement Intérêt sur billet pour 6 mois	\$ 6.00
Frédéric Langon " " " " 1 an	\$ 10.00
Adelard Frelaud 1 avis chemin	\$ 1.50

Adoptée
 Proposé par le conseiller René Genest
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que le secrétaire soit autorisé à payer à
 monsieur Joseph Paradis la somme de \$ 11.53

